



A Solférino, Dunant invente le droit humanitaire

A l'occasion du 450^e anniversaire de l'Université de Genève, la «Tribune de Genève» et l'«alma mater» présentent la genèse de 20 idées nées dans la région et qui ont changé le monde.

2/20

SOPHIE DAVARIS

Il fut un homme marginal, très mauvais en affaires, mais Genève doit beaucoup à son esprit créatif et audacieux. Henry Dunant n'a pas seulement créé la Croix-Rouge et le droit international humanitaire contemporain. C'est aussi en grande partie grâce à lui que notre ville occupe aujourd'hui une place de choix sur la scène internationale.

«Dunant a quelque chose de fascinant, observe Roger Mayou, directeur du Musée de la Croix-Rouge. Ce qui me frappe, c'est ce destin qui bascule. Rien ne prédestine ce jeune bourgeois genevois, qui a quitté le collège sans maturité et fait du business en Algérie, à s'intéresser aux blessés. Un jour, il a l'idée bizarre de suivre Napoléon III en Italie pour lui demander de l'aider dans ses affaires. Il arrive à Castiglione, près de Solférino, au soir du 24 juin 1859. Là, c'est le choc.»

La bataille a fait 6000 morts et 30 000 blessés en un jour, sans personne pour leur porter secours, rappelle François Bognion, ancien directeur du CICR. «Plongé dans un univers hallucinant, Dunant subit un traumatisme et en oublie son premier objectif, ajoute

Roger Durand, président de la Société Henry Dunant. En trois jours, il développe des réflexes étonnantes.»

Dunant recherche d'abord l'aide des civils et des femmes, ce qui est tout à fait nouveau. Il a ensuite l'idée de soigner *tous* les blessés. A une époque où chaque camp ne s'intéresse qu'aux siens, il demande aux Français de libérer les chirurgiens autrichiens. Au milieu du chaos, il trouve enfin le recul pour écrire à une Genevoise fort influente, la comtesse de Gasparin. «Ayant vu quelque chose qu'il ne peut pas taire, il veut alerter le monde. Il invente ainsi le devoir de communication.

Une évidence, aujourd'hui, dans l'humanitaire», relève Roger Durand.

Trois ans plus tard, son livre *Un souvenir de Solférino* pose les bases de la Croix-Rouge. Dunant propose de constituer, en temps de paix, «des sociétés de secours dont le but sera de faire donner des soins aux blessés, en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés». Il suggère aux grands de ce monde «de formuler quelque principe international, conventionnel et sacré, lequel, une fois agréé et ratifié, servirait de base à des Sociétés de secours pour les blessés dans

les divers pays de l'Europe.»

Il y a là deux innovations décisives. Jusqu'alors, l'aide aux blessés était organisée par les Eglises et se déployait après l'événement. Avec Dunant, les sociétés de secours se créent dès le temps de paix et ne se dissolvent pas à la fin du conflit. L'autre nouveauté est d'asseoir l'aide sur un accord international, ouvert à tous et engageant les Etats dans la durée.

Premier Nobel de la paix

«Le terrain était mûr, mais la vitesse à laquelle Dunant arrive à convaincre les Etats de se réunir est sidérante, si l'on compare au temps qu'il faudrait aujourd'hui», souligne Roger Mayou. En octobre 1863, Genève accueille la conférence constitutive de la Croix-Rouge.

Le 22 août 1864, la première Convention de Genève, modèle des conventions actuelles, est adoptée. En 1867, Henry Dunant fait faillite. Il doit s'éloigner de la Croix-Rouge et de Genève, où il ne reviendra jamais.

L'inimitié avec le cofondateur Gustave Moynier persistera toute sa vie. «Il y avait d'un côté un homme rigoureux, un juriste un peu carré, et de l'autre un visionnaire à l'esprit toujours en ébullition. Il y en avait un de trop», résume Roger Mayou.

Celui qui a connu la gloire à 40 ans mène jusqu'à sa mort une vie d'errance et de misère. Dans l'exil, il lance d'autres projets, comme la protection des prisonniers de guerre. Il

devient pacifiste, combat le nationalisme. En 1901, il partage, avec le Français Frédéric Passy, le premier Prix Nobel de la paix.

La semaine prochaine:
Hans Wilsdorf et la montre poignet

- 1864: adoption de la première Convention de Genève.
- 1828: naissance à Genève.
- 1862: publication d'*Un souvenir de Solférino*.
- 1863: fondation de la Croix-Rouge.
- 1901: Prix Nobel de la paix.
- 1919: mort à Heiden. **SD**

Rony Brauman inaugure la série des grandes conférences de l'Université



Rony Brauman. Ex-président de Médecins sans frontières. (DR)

Les festivités du 450^e de l'Université de Genève commenceront mardi 17 février avec la leçon d'ouverture du semestre de printemps. Intitulée «Un humanitaire désenchanté?», elle sera prononcée par Rony Brauman, ex-président de Médecins sans frontières, dès 18 h 30 à Uni Dufour. L'exposé portera sur les enjeux contemporains de l'action humanitaire. L'orateur s'interrogera sur ses limites pour mieux en cerner les points forts et les zones d'ombre.

Deux conflits ont joué un grand rôle dans la définition de

l'action humanitaire moderne: la bataille de Solférino en 1859 (*lire ci-dessus*) et la guerre du Biafra (1967-1970). C'est à la lumière de ces événements résitués dans leur contexte que Rony Brauman développera sa réflexion.

Rony Brauman a longtemps été président de l'association Médecins sans frontières (MSF). Médecin de formation et intellectuel engagé, il anime aujourd'hui le centre de réflexion et de formation de MSF. Il est également professeur associé à l'Institut d'études politiques de Paris. *Anton Vos*

Le CICR face aux nouveaux conflits

Les guerres ont beau changer de visage, le CICR réaffirme l'actualité de sa mission.

Si Genève est devenue une ville internationale, elle le doit en grande partie à Henry Dunant. C'est parce qu'elle était le siège de la Croix-Rouge, ayant gardé un lien avec chaque belligérant lors de la Première Guerre mondiale, qu'elle put accueillir la Société des Nations, l'une des premières grandes organisations internationales.

Mais l'héritage de Dunant va bien au-delà. La Convention de 1864 a inspiré chaque jalon du droit international humanitaire, des Conventions de Genève de 1949 à aujourd'hui.

Avec les traités interdisant les armes chimiques (1993) ou les mines antipersonnel (1997), ce droit a connu un grand essor dans les années 1990, relève Philip Spoerri, directeur du droit international au CICR. Et d'évoquer la création des tribunaux internationaux pour le Rwanda, l'ex-Yougoslavie et la Cour pénale internationale.

L'élancement est freiné par le 11 Septembre 2001. Que peut le droit face au terrorisme et à des conflits asymétriques opposant des Etats à des groupes non étatiques? «Le défi est de rappeler que le droit international humanitaire s'applique à toutes les parties, note Philip Spoerri, et d'arriver à travailler

dans des zones dangereuses. Les guerres éclatent parfois dans des sociétés en désintégration, on voit une multitude de groupes s'opposer pour des questions de drogue, ou de terre. Le risque de prolifération d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires complique encore la donne.»

Difficile, dans ce contexte, de faire entendre sa voix. Mais comme à l'époque de Solférino, l'objectif du CICR est de se rendre sur le terrain et d'aider de manière indépendante et neutre: «Au Sri Lanka, nous étions les seuls opérationnels dans les zones de combat. A Gaza, nous avons évacué des blessés, envoyé des médecins, visité des hôpitaux.» (sd)

La neuvième Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à Washington, décide d'étendre l'œuvre de la Croix-Rouge aux prisonniers de guerre.

La première Conférence internationale de la paix, réunie à La Haye, adopte la Convention sur les lois et coutumes de la guerre sur terre. Les articles relatifs à la protection des prisonniers de guerre suivent mot pour mot les propositions formulées par Dunant vingt-cinq ans auparavant.

12 août 1949
La Conférence diplomatique de Genève adopte quatre conventions protégeant les blessés, les malades, les prisonniers de guerre et les civils.

22 décembre 1971
Création de Médecins sans frontières par des médecins français (dont Bernard Kouchner) qui s'étaient rendus au Biafra en 1967 et qui estimaient que la réserve de la Croix-Rouge était une erreur, que l'action humanitaire devait s'accompagner d'actions de sensibilisation auprès des médias et des politiques.

30 mai 2008
Adoption à Dublin de la Convention sur les armes à sous-munitions.

DE LA RUPTURE À AUJOURD'HUI



1899
29 juillet



1912

La neuvième Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à Washington, décide d'étendre l'œuvre de la Croix-Rouge aux prisonniers de guerre.

1949
12 août



1971
22 décembre



2008
30 mai

Adoption à Dublin de la Convention sur les armes à sous-munitions.